

Tract destiné à l'ensemble des salariés du Groupe GFI

Octobre 2001

Le tract Sud d'octobre 2001, distribué à certains et pas à d'autres...

Et un et deux et trois régions ... !!!

Après Rhône-Alpes et l'Ouest, le syndicat Sud Groupe GFI est reconnu représentatif dans région Midi-Pyrénées. La contestation du D.S., déposée par la seule DRH (mais où est donc passée la CFE-CGC ?) a été retirée juste avant l'audience prévue le 27 septembre 2001.

A partir de maintenant, les salariés de Toulouse recevront notre " prose mensuelle " avec leur bulletin de salaire (petit à petit les choses avancent). **Sud 1 – GFI 0**

Audience au tribunal d'instance de Reims le 24 septembre 2001 :

Etaient présents Maître Cloix (avocat la DRH GFI) Maître Feuillebois (avocate de la CFE-CGC), Francesco Propato (D.S. contesté) et Serge Vally (DSC en cours de contestation) venu défendre la cause du syndicat Sud Groupe GFI.

Le délibéré prévu pour le 8 octobre a été rendu le 11 octobre 2001. Le syndicat Sud est débouté. Francesco Propato n'est plus D.S. de l'établissement de Reims. **Sud 1 – GFI + CGC 1**

Quand les économies riment avec mesquineries

Le 16 juillet 2001, le syndicat Sud Groupe GFI a été assigné par la DRH GFI et la CFE-CGC devant le tribunal d'instance du 18^{ème} arrondissement de Paris. Pour se rendre à cette convocation de l'autorité judiciaire, plusieurs élus du syndicat Sud et leur avocat ont été obligés de se déplacer, afin d'être présents à cette audience. Les notes de frais de ces déplacements (provoqués en partie par GFI) ont été transmises pour remboursement auprès de la DRH (procédure habituelle pour tous les déplacements générés par GFI).

Réponse de la DRH : " Il n'est pas question de prendre en charge ces dépenses ! ".

Il est vrai que nous sommes dans une période de " resserrement des dépenses ", mais ne pas prendre en charge ces déplacements (pour le moins peu élevés) relève d'une " pingrerie " exagérée et déplacée.

Idem pour le déplacement devant le tribunal d'instance de Reims le 24 octobre.

Idem pour les déplacements afin de distribuer les tracts Sud devant les portes de GFI en région parisienne (les 4 septembre et 2 octobre).

" Compte-rendu Sud " de la commission paritaire du 11 octobre 2001 (Championnet) :

Ont participé : Jacques Poupon (DRH Groupe) Marie-Laurence Carle-Empereur (Adjoint DRH)

Y.B. (DSC CGC) A. T. (DS CGC) A.G. (DS CGC)

Serge Anicet (DS CFDT) Jean-François Guilbot (DSC CGT) Dominique Grigy (DS CGT)

D. C. (DS FO) Francesco Propato (DS Sud)

Pierre Claverie (DS Sud) Serge Valy (DS Sud)

Absents excusés : Antoine Huot, Michel Ghettem Début 10 heures 30.

Déclaration préalable de la DRH sur la présence de Francesco Propato à cette réunion paritaire, alors que la direction GFI et la CFE-CGC ont contesté devant le tribunal d'instance de Reims sa désignation en tant que délégué syndical.

1) Protocoles électoraux :

Le renouvellement des délégués du personnel de tout GFI (sauf Toulouse) ainsi que les C.E. Nord, Championnet, Verdun et GFI Progiciels devaient avoir lieu en novembre (1^{er} tour) et décembre 2001 (2^{ème} tour).

La réorganisation prévue dans GFI Progiciels (transfert de 127 personnes de GFI Informatique vers GFI Progiciels) qui sera réalisée en décembre 2001, perturbe quelque peu le calendrier

électoral.

La DRH de GFI avait prévu avant cette réunion 3 hypothèses :

1. Les élections ont lieu aux dates prévues (14/11/2001 et 20/12/2001)
2. Les établissements touchés par les transferts de personnel (Championnet et Progiciels) votent en 2002. Les autres établissements votent aux dates prévues.
3. Toutes les opérations de votes sont repoussées en début 2002 (février-mars)

Pour que les scénarios 2 et 3 puissent se réaliser, la DRH a besoin d'un accord unanime des syndicats représentatifs dans GFI (CFDT-CGC-CGT). En cas de désaccord, le scénario 1 est la position de repli.

De plus, le CE GFI Progiciels sortant, dont le mandat se termine, a fait savoir aux différents syndicats (par courrier) son désir d'avoir des élections aux dates normales (pas de prorogation).

Dernier point, le CE GFI Verdun, souhaite aussi voter aux dates prévues, afin de renouveler au plus tôt leur équipe très affaiblie par les départs (3 restants sur 9 titulaires possibles).

Les débats sur ces prochaines élections ont été longs et animés.

La solution retenue harmonise le calendrier : **1^{er} tour des élections février 2002**

2^{ème} tour mars 2002

Elections concernées : Tous les sites D.P. (y compris Toulouse)

Les C.E. Nord, Verdun, Championnet, Progiciels et Rhône-Alpes.

Le texte proposé est signé en séance par la CGT et la CGC. La CFDT devrait le parapher plus tard (le DSC étant absent).

2) Travaux exceptionnels liés au passage à l'euro (nuit, samedi, dimanche et jour férié) :

Le 13 juillet 2001 un accord de branche a été signé au Syntec. La DRH GFI a rédigé un texte reprenant les grands principes de ce texte, en améliorant le système de compensations.

Les organisations syndicales ont demandé de comparer ce projet de texte avec celui signé lors du passage à l'an 2000.

Déclaration de la CGC : A.T. a lu aux participants un texte avant de le remettre au DRH (17 heures).

(Le syndicat Sud va essayer d'en transmettre les grandes lignes).

La CFE-CGC a demandé par courrier au DRH, Monsieur Jacques Poupon, de mettre des points supplémentaires à l'ordre du jour de cette réunion :

- Harmonisation des statuts
- Situation économique de GFI après les événements du 11 septembre 2001
- Horaires décalés et astreintes....etc

Ces points n'ont pas été intégrés, nous avons participé jusqu'ici à cette réunion, car les 2 points traités nous paraissaient importants. Avant d'attaquer le point de l'ordre du jour concernant la charte informatique et pour montrer notre désaccord, nous quittons la salle.

17 heures 02 : Départ de la délégation CFE-CGC (les autres délégations restent).

3) Charte informatique : Ce texte général sur la bonne utilisation de l'intranet GFI et de l'internet, reprend les grands principes déjà évoqués avant les vacances. De plus, il tient compte des récentes évolutions (jugement de la cour de cassation du 2 octobre 2001, sur la confidentialité des messages électroniques).

Prochaine réunion paritaire : 23 novembre 2001

Prochaines réunions du C.C.E. de l'U.E.S. : 18 octobre 2001

7 et 8 novembre 2001

(rapport de l'expert sur les comptes annuels 2000)